

BIBLIOTHÈQUES SONORES DE FRANCE
ASSOCIATION DES DONNEURS DE VOIX



BIBLIOTHÈQUES SONORES

— 1972 - 2022 —



En 1972...

Contraint de suspendre momentanément son activité, Charles-Paul Wannebroucq médecin ophtalmologiste à Lille, eut l'idée pendant sa période d'inactivité, d'enregistrer des livres sur cassettes.

Devant l'accueil reçu par ses enregistrements, il décida de créer, à Lille, avec l'aide du **Lions Club Lille-Centre** dont il était membre, la première Bibliothèque Sonore.

Aujourd'hui l'association est :



Reconnue d'Utilité Publique
(JO du 10/11/1977)



Bénéficiaire de la franchise postale
(1977)

Bénéficiaire de l'exception au droit d'auteur
(JO 24/12/2008)



Associée au service public de « la Lecture et de la Culture » pour les personnes empêchées de lire et dont le handicap est attesté



Agréée par l'Education Nationale au titre de la « Jeunesse et de l'Éducation Populaire »
(le 12/07/ 2018)



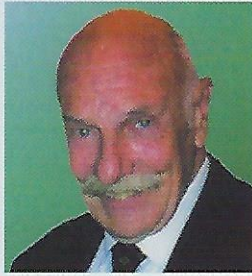
Reconnue Association Éducative Complémentaire de l'Enseignement Public (05/03/2019)



Les présidents

**Charles-Paul
Wannebroucq**

1972 - 1979
†

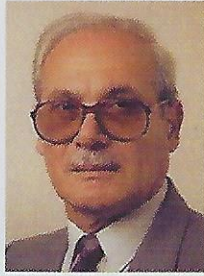


**Michel
Variot**

1979 - 1982
†

**Maurice
Malartre**

1982 - 1988
†

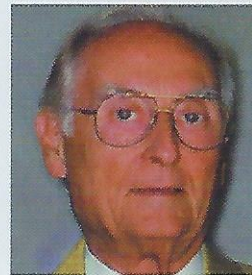
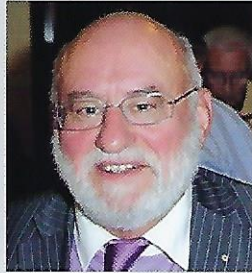


**Jean
Oustrin**

1988 - 1996
& 1998 - 1999

**Paul Claude
Piquet**

1996 - 1998
†



**Paul
Maitenaz**

1999 - 2003

**Michel
Vautrin**

2003 - 2004
†



**Nicole
Berato**

2004 - 2008

**Jacques
Roborel de Climens**

2008 - 2013

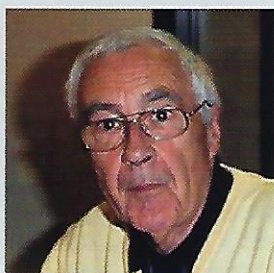


**Michèle
Leplae**

2013 - 2015

**Philippe
Calem**

2015 - 2016



**Pierre-Marie
Lecerf**

2016 - ...

Les étapes décisives

Donneurs de Voix, donneurs de joie !

En Mai 1972, au cours d'une réunion chez Janine et Michel Varlot, avec Nicole et Édouard Deleporte, il est décidé de créer :

« **L'ASSOCIATION DES DONNEURS DE VOIX** » ou « **ADV** »

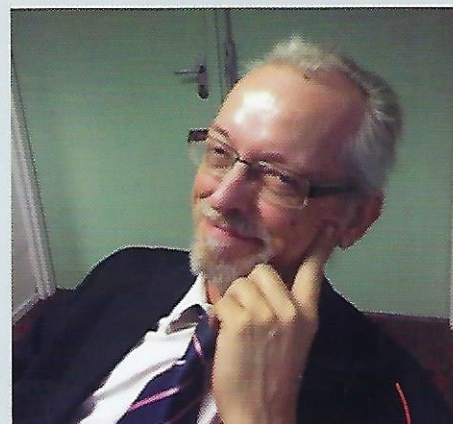
Pour faciliter l'opération, Étienne Bouquin (Président du Phare de Nord) accepte que les enregistrements soient réalisés sur cassettes, comme préconisé par Édouard Deleporte. Pierre Garcette trouve le slogan : « **Donneurs de Voix, donneurs de joie** » et crée le premier logotype de l'association : « cassette canne ». Le groupe de travail chargé de cette « mise sur les rails » est composé de : Pierre Bonaf, Édouard Deleporte, Pierre Garcette, Michel Variot et Charles-Paul Wannebroucq.

Le 6 Juillet 1972, Michel Variot, alors Président du LIONS Club de Lille-

Centre, annonce la création de l'« **Association des Donneurs de Voix** » avec le dépôt des statuts. Le certificat médical est alors nécessaire pour ouvrir aux malvoyants l'accès gratuit à la lecture enregistrée.

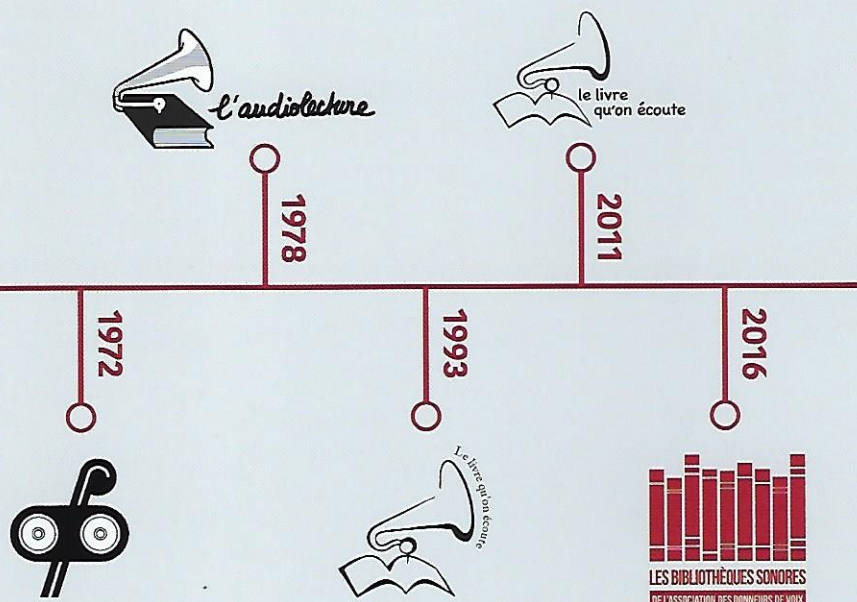


Jacques Varrache et Charles-Paul Wannebroucq furent les chevilles ouvrières de la BS de Lille, dès sa création.



Thierry Dumas,
créateur du logiciel
de gestion

Notre identité...



Logotype et affichages

Les Bibliothèques Sonores s'adressant à tous les déficients visuels : la canne blanche du premier logotype de l'ADV, trop évocatrice des seuls aveugles, doit donc être remplacée. C'est alors qu'est créé le concept novateur de « L'audiolecture » avec un visuel rappelant une célèbre marque de disques... Ce logotype évolue en

1993, avec un graphisme modernisé et épuré, associé à une devise plus explicite « *le livre qu'on écoute* ». Le concept d'audiolecture n'est cependant pas oublié puisque les bénéficiaires des prêts des Bibliothèques Sonores sont dénommés « audiolecteurs » et que le prix littéraire créé en 2010 porterait désormais le nom

de Prix Littéraire National de l'Audiolecture. Au fil du temps la notoriété des Bibliothèques Sonores s'est aussi fait connaître par la création de nombreux supports (aujourd'hui numériques) spécialement adaptés aux audiolecteurs.

Faits marquants

Reconnaissance d'utilité publique

Le décret de reconnaissance d'utilité publique est signé le 10 Novembre 1977. Ce fut pour Michel Variot un aboutissement majeur et pour les Bibliothèques Sonores une étape décisive de développement. Sur cette base vont s'édifier les deux piliers qui ont fait le succès et la pérennité des Bibliothèques Sonores : l'accord demandé aux éditeurs (devenu l'exception au droit d'auteur) et la franchise postale.

La franchise postale

En 2010 l'Association reçoit l'agrément pour l'envoi et le



retour en franchise postale des enregistrements destinés aux audiolecteurs avec l'utilisation des cécogrammes.

L'exception au droit d'auteur

Le handicap visuel fut pris en compte très tôt : par une législation sur les blessés de guerre après les deux conflits mondiaux, par la législation sur les cécogrammes

pour notre association et enfin, en 2006, par un premier article du Code de la propriété intellectuelle intégrant davantage le handicap visuel dans le champ de la protection sociale.

Dix ans plus tard, le dispositif est amplifié par la loi du 7 juillet 2016 qui a précisé les modalités complexes de mise en œuvre et a permis notamment aux associations comme la nôtre de bénéficier d'une exception au droit d'auteur. Le mouvement s'est ensuite développé sur le plan international sous le terme de Convention de Marrakech.

La « révolution numérique »

Avec une implantation éclatée sur l'ensemble de l'hexagone, plus de **20 000 audiolecteurs**, 2 000 bénévoles, des dizaines de milliers d'enregistrements et des centaines de milliers de CD, le réseau des Bibliothèques Sonores s'est, désormais, doté d'un véritable système de gestion de l'information qui lui permet de collecter, stocker et traiter nationalement toutes les données nécessaires à sa bonne gestion.

En regroupant dans une base unique les données de chaque Bibliothèque, le réseau facilite le développement quantitatif et qualitatif du catalogue national et permet ainsi :

- à chaque audiolecteur d'y accéder où qu'il soit, et de télécharger les enregistrements qu'il souhaite écouter.

- à chaque Bibliothèque de développer son propre catalogue.

- à l'Association de faire connaître l'étendue de son catalogue national dans le respect des règles de protection des données personnelles.

Le système d'information des Bibliothèques Sonores est maintenant structuré avec :

- une base de données unique.

- un outil de gestion des données le **S.I.G.B ORPHÉE**.

- un portail :

<https://lesbibliothequessonores.org>.

Porte d'entrée dans l'univers des Bibliothèques Sonores, qui s'adresse aux :

- **visiteurs** qui découvrent l'Association.

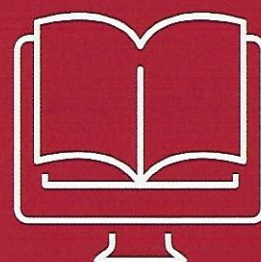
- **audiolecteurs** qui y téléchargent gratuitement.

- **bénévoles** qui accèdent à l'espace membres.

Le pôle jeunesse et scolaire

Jeunes visiteurs et jeunes audiolecteurs, dont plus d'une dizaine de milliers d'enfants scolarisés ayant des

difficultés pour lire du fait notamment de dyslexie, accèdent à notre offre qui n'a cessé de progresser depuis 2012.





Le numérique et nos actions

Les Donneurs de Voix enregistrent chez eux sur leur propre ordinateur à leur rythme.

Le passage à l'enregistrement numérique

En **2003**, les Bibliothèques Sonores décident de se tourner vers les nouvelles technologies et adoptent l'enregistrement numérique. Désormais nos audiolivres sont enregistrés et diffusés sur CD, clé USB, cartes mémoires.

Vers **2015**, nos audiolecteurs habilités ont accès au téléchargement direct par l'intermédiaire du portail. Ce grand bouleversement a nécessité un nouveau profil de bénévoles, une **nouvelle formation** des donneurs de voix et des investissements en matériels informatiques.

« Le lecteur Victor »

En 2006, les Bibliothèques Sonores mettent à disposition des audiolecteurs, le premier lecteur de CD audio et mp3 spécifiquement adapté aux déficients visuels : le lecteur Victor. Plus de **10 000** de ces appareils sont aujourd'hui en service chez nos bénéficiaires et apportent un grand confort de lecture et une grande satisfaction.



Prix Littéraire National de l'Audiolecture

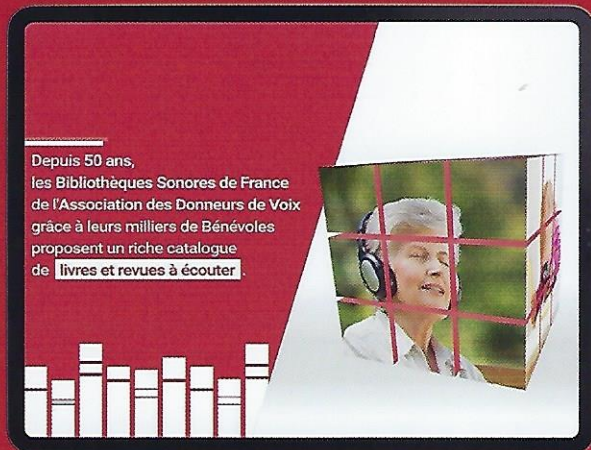
Le Prix Littéraire National de l'Audiolecture (P.L.N.A.) est un prix littéraire récompensant un premier ou second roman de moins de 2 ans, d'un auteur français, enregistré par nos Donneurs de Voix et disponible sur notre plateforme de téléchargement nationale. Une sélection de 3 livres parmi ceux éligibles est proposée au jury, exclusivement composé d'audiolecteurs déficients visuels inscrits dans nos Bibliothèques Sonores.

Le premier prix a été décerné en 2010, sous le haut patronage d'Hélène CARRERE D'ENCAUSSE secrétaire perpétuelle de l'Académie Française. Le 12^{ème} le sera en septembre 2022 à l'occasion du 50^{ème} anniversaire de notre association, en présence de l'auteur. Parmi les auteurs lauréats, citons, en 2010, Hayat EL YAMANI (1^{er}), en 2016, Bernard THOMASSON (7^{ème}), en 2019, Marc TRÉVIDIC (10^{ème}), en 2020, Alexandra KOSZELYK (11^{ème}).



PRIX LITTÉRAIRE NATIONAL DE L'AUDIOLECTURE

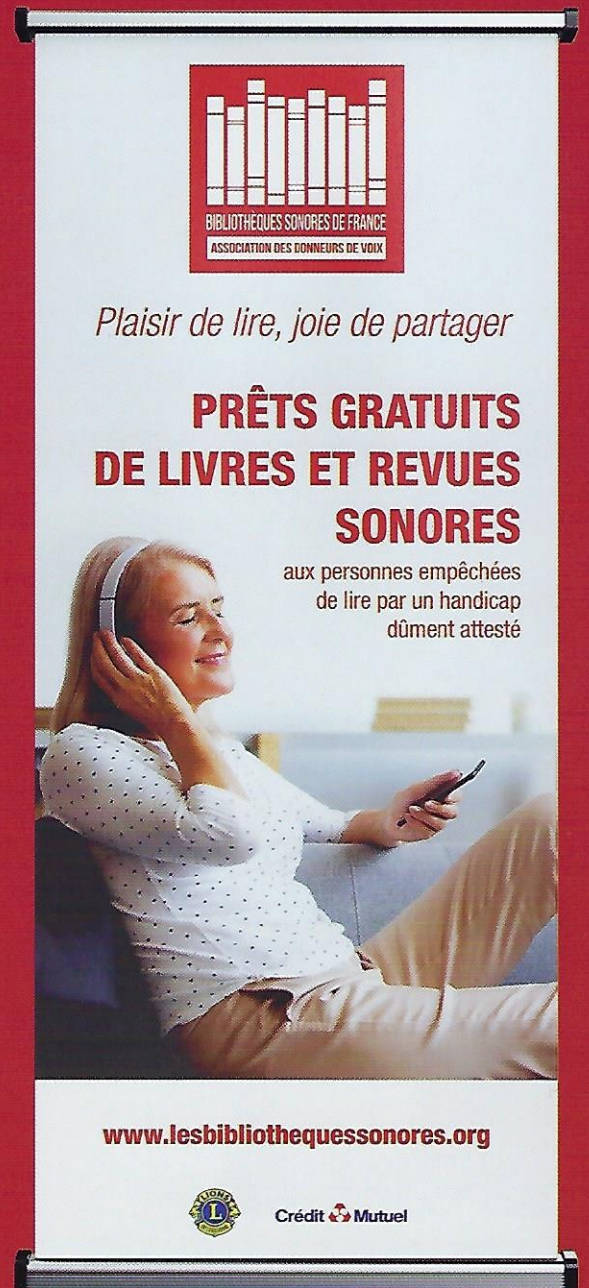
Les Bibliothèques Sonores en 2022



Clip de présentation de l'association des Bibliothèques Sonores.



Site web des Bibliothèques Sonores.



Roll-up de présentation.

CARTE DES RÉGIONS



Les Bibliothèques Sonores de France

ASSOCIATION DES DONNEURS DE VOIX

Courriel : centreadministratif@advbs.fr
Site : <https://lesbibliothequessonores.org>